

Séance du 19 juin 2018

L'an deux mille dix-huit, le dix-neuf juin à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur MOUSEL Patrice, maire.

*Présents : tous les membres en exercice, à l'exception de :
Mmes CHARBEAUX A. GUARDABASSI C. et MASCRET N. absentes excusées*

Mme DOUSSAINT N. a été élue secrétaire de séance.

Le maire ouvre la séance puis entame l'ordre du jour. Il propose à l'assemblée d'approuver la séance précédente.

Approbation de la séance du 15 mai 2018

M. LOURDAULT M. arrive pendant l'approbation de la séance précédente.

M. GRIFFON Pol rejoint la séance également.

*L'assemblée approuve la séance du 15 mai 2018 à 11 pour - 1 contre (Mme POCQUET A-M)
3 abstentions (Ms LOURDAULT M. HAUTAVOINE G. LEROY H.)*

N° 22-2018

Demande d'autorisation environnementale par METHABAZ

16 pour

Le maire présente à l'assemblée l'un des représentants de la société SAS METHABAZ. Celui-ci expose aux membres du conseil municipal le projet, son origine et sa finalité. Chacun aura réponse à sa question.

Entendu cet exposé, le maire remercie l'intervenant et demande à l'assemblée de délibérer.

Après délibération, celle-ci

- ***Emet un avis favorable à l'aboutissement de ce projet qui consiste à la création d'une unité de méthanisation sur la commune de Bourgogne-Fresne par la SAS METHABAZ,***
- ***Charge le maire de rédiger cette décision en la forme d'une délibération,***

N° 23-2018

**Renouvellement de la convention avec le CLIC
Nord Rémois pour 3 années**

16 pour

Le maire présente à l'assemblée la convention de partenariat à renouveler avec le CLIC du Nord Rémois (Centre Local d'Information et de Coordination gérontologie).

Il s'agit d'une structure ayant pour objet le développement :

- *De la qualité des services d'aide à domicile intervenant auprès des personnes âgées dépendantes,*
- *D'articuler avec les professionnels associés à la coordination des actions menées,*
- *D'un travail de coopération étroit avec les différentes équipes du département pour toutes initiatives et actions ayant trait à la politique gérontologique,*
- *D'une volonté d'engagement dans la réalisation des axes de la politique en faveur des personnes âgées, fixée par le département.*

Le CLIC est porté par le CCAS de la commune de Fresne Lès Reims.

Le principe de financement reste identique sur la base d'une subvention annuelle d'un euro par an et par habitant.

Après délibération, l'assemblée :

- ***Approuve cette convention,***
- ***Décide de prévoir les crédits nécessaires,***
- ***Autorise le maire à signer celle-ci.***

N° 24-2018

**Délégation de signature
Au service instructeur en matière d'urbanisme**

16 pour

Le maire présente à l'assemblée la demande formulée par le service instructeur en urbanisme concernant la signature des courriers de délai, les pièces complémentaires et les consultations des services en matière du droit du sol.

Ce service sollicite la délégation de la signature du maire pour trois de ces instructeurs afin de signer les pièces ci-dessus nommées.

Après délibération, l'assemblée :

- *Autorise le maire à accorder sa délégation de signature à ces trois personnes qui sont :*
 1. *Mme Céline MAHAUT,*
 2. *M. Axel MBINA PAMBOU,*
 3. *M. Kévin SAUVAGE.*

- *Charge le maire d'établir les arrêtés correspondants,*

- *Autorise le maire à signer ceux-ci.*

N° 25-2018

Dispositif de verbalisation et convention de mise en œuvre avec l'ANTAI

16 pour

Le conseil municipal,

Considérant que les collectivités locales peuvent se doter de dispositifs de verbalisation électronique tel que la loi le prévoit ;

Considérant que ce dispositif permet de dématérialiser la procédure de constatation des infractions contraventionnelles et d'en automatiser le traitement en vue du recouvrement ;

Considérant que le PV électronique doit permettre d'améliorer la chaîne de traitement des procès-verbaux et de renforcer le respect des règles de sécurité, de circulation et de stationnement routiers au profit des usagers de la route ;

Considérant que le PV électronique est un dispositif piloté par l'Agence de Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI) ;

Considérant que l'ANTAI est l'établissement public sous tutelle du Ministère de l'Intérieur chargé d'assurer le traitement automatisé des infractions et pilote à ce titre le Centre National de Traitement (CNT) basé à Rennes, qui met en œuvre la généralisation de la verbalisation électronique pour le compte de l'Etat ;

Considérant qu'il convient de signer une convention entre la préfecture et la commune énonçant les engagements des différentes parties ainsi que les prescriptions techniques et de sécurité émises par le CNT ;

DÉLIBERE ET DÉCIDE

De mettre en œuvre le processus de la verbalisation électronique à disposition de l'agent de surveillance de la voie publique,

D'autoriser le Maire à signer la convention portant sur les engagements de l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des infractions (ANTAI), de l'Etat et de la commune jointe en annexe de la présente délibération

N° 26-2018

RGDP-Délégation au CDG 54 par convention

16 pour

Le Maire expose à l'assemblée le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD », proposé par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle (dit le « CDG54 »).

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » entre en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. En effet, le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes (amendes administratives pouvant aller jusqu'à 20 000 000€), conformément aux articles 83 et 84 du RGPD.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec le CDG 54 présente un intérêt certain.

En effet, il est apparu que le CDG 54 a accepté de mutualiser son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique au bénéfice des collectivités et établissements publics qui en éprouveraient le besoin. Par la présente délibération, nous nous proposons de nous inscrire dans cette démarche.

Le CDG 54 propose, en conséquence, la mise à disposition de son Délégué à la Protection des Données. La désignation de cet acteur de la protection des données constitue une obligation légale pour toute entité publique.

En annexe de la présente délibération, vous trouverez la convention d'adhésion à ce service et détaillant les modalités concrètes d'exécution de la mission, ainsi que la lettre de mission du DPD et la charte qu'il s'engage à respecter.

Le Maire propose à l'assemblée

- *de mutualiser ce service avec le CDG 54,*
- *de l'autoriser à signer la convention de mutualisation, ses protocoles annexes, et à prendre/signer tout document afférent à la mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale en la matière,*
- *de désigner le DPD du CDG54 comme étant le DPD de la collectivité.*

DECISION

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE

- ***d'autoriser le Maire à signer la convention de mutualisation avec le CDG54***
- ***d'autoriser le Maire à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale***

- *d'autoriser le Maire à désigner le Délégué à la Protection des Données du CDG54, comme étant notre Délégué à la Protection des Données*

Informations diverses :

◆ *M. Le Maire informe l'assemblée :*

- ✓ *Du recensement de la population en 2019,*
- ✓ *D'un nettoyage du village le 1/7/18 organisé par Eco Run et randonnée,*
- ✓ *Que du matériel pour la future salle polyvalente est exposé dans la salle du figuier. Chacun est invité à essayer ce matériel et faire son choix.*
- ✓ *Que la CU du Grand Reims a confié à la société VECTRA une étude afin de réaliser un diagnostic de ses voiries.*
- ✓ *Du déploiement de la fibre optique losange pilotée par la région Grand-Est en association avec les départements afin d'apporter le Très Haut Débit dans l'ensemble des communes, débutera en avril 2019.*
- ✓ *Que le conseil d'administration de RFF (Réseaux Ferré de France) se réunira le 6/09/18 afin de délibérer sur l'opportunité de mettre à disposition son parcellaire à la commune sous la forme de Convention de Transfert de Gestion.*
- ✓ *De l'état d'avancement des travaux de la future salle polyvalente. (Monsieur HAUTAVOINE Gérard évoque l'emplacement du buste de M. Léon HARMEL). Ce à quoi répond M. le maire ; je n'ai pas d'information sur le sujet.*
- ✓ *En faisant le point sur la situation des affaires en justice.*

◆ *M. LIESCH J-M communique concernant la voirie :*

- ✓ *Soucis ou niveau de l'écoulement pluvial à l'école privée du Val des Bois,*
- ✓ *Constat de difficultés pour stationner dans les lotissements avec problème de vitesse excessive constatée dans toute la commune également.*
- ✓ *Propose de mettre en, place un marquage au sol afin de réglementer et éviter un stationnement anarchique. Une réunion de la commission voirie est programmée le 20 juin prochain pour évoquer ces sujets.*

◆ *M. GRIFFON P. informe l'assemblée :*

- ✓ *M. MANGEART Jackie a élaboré un fascicule relatif au centenaire de la guerre 14-18 afin de conserver une trace de l'exposition qui a été organisée durant ces 4 dernières années. Ce fascicule retrace les différents moments de la Grande Guerre.*

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21 h 20.

Suivent les signatures :

MOUSEL Patrice :

LIESCH Jean-Michel :

DOUSSAINT Nadia :

GRIFFON Pol :

DOBIGNY Myriam :

RICHARD Daniel :

POINSOT Jean-Marie :

CAILLOT Jeanne :

DESÉNÉPART Agnès :

SOSNOWSKI Richard :

GAIDOZ Hervé :

*CHARBEAUX Armelle :
Absente*

*MASCRET Nathalie :
Absente,*

*GUARDABASSI Carole :
Absente,*

MASSICOT Fabien :

HAUTAVOINE Gérard :

POCQUET Anne-Marie :

LOURDAULT Marc :

LEROY Herbert :